

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 mai 2013

TRANSPARENCE DE LA VIE PUBLIQUE (PROJET DE LOI ORGANIQUE) - (N° 1004)

Adopté

AMENDEMENT

N° CL14

présenté par
M. Urvoas, rapporteur

ARTICLE PREMIER

A l'alinéa 28, substituer aux mots : « au titre », les mots : « en application ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.